  

**NATIONS UNIES R C A HCDH**

**ACTES DU SEMINAIRE**

**PROJET MAPPING DOCUMENTANT LES CAS DE VIOLATIONS LES PLUS GRAVES DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L’HOMME ET DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE COMMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFICAINE DU 1er JANVIER 2003 AU 31 DECEMBRE 2015**

**30 MAI 2017, HOTEL LEGDER**

**31 MAI et 1er JUIN 2017, HOTEL OUBANGUI**

**BANGUI République centrafricaine**

**Table des Matières**

[INTRODUCTION 3](#_Toc486515645)

[LANCEMENT OFFICIEL 4](#_Toc486515646)

[DEROULEMENT DU SEMINAIRE 5](#_Toc486515647)

[Session 1 : Présentation du Rapport Mapping et des principales recommandations 5](#_Toc486515648)

[Session 2 : le rapport Mapping et les mécanismes judiciaires de lutte contre l’impunité 10](#_Toc486515649)

[Session 3 : Le Rapport Mapping et les mécanismes non judicaires de justice transitionnelle; la stratégie de mise en place des mécanismes, les activités préparatoires, et le cadre de suivi du processus dans son ensemble 11](#_Toc486515650)

[Session de clôture 14](#_Toc486515651)

# INTRODUCTION

Du 30 mai au 1er juin 2017, se sont tenus le lancement officiel et le séminaire technique sur le rapport Mapping documentant les violations des droits de l’homme et du droit international humanitaire (DIH) commises en République centrafricaine (RCA) du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2015. Les deux événements ont été organisés par la Division des droits de l’homme de la MINUSCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme (HCDH), en coopération avec le Ministère de la Justice.

Le rapport Mapping s’inscrit dans la suite des recommandations du Forum National de Bangui de mai 2015 qui a reconnu que les efforts visant à lutter contre l'impunité des auteurs de violations graves du droit international humanitaire et des violations et abus du droit international des droits de l'homme sont essentiels à la réconciliation en République centrafricaine. Le projet Mapping a émergé lors d'un séminaire international organisé par le HCDH et la MINUSCA sur la lutte contre l'impunité, qui s’est tenu à Bangui en septembre 2015, en la présence du ministre de la Justice de la République centrafricaine et du Haut-Commissaire aux droits de l’homme. Il a notamment été reconnu par la résolution du Conseil de sécurité 2301 (2016) demandant à la MINUSCA de «répertori[er] les violations et atteintes commises depuis 2003 pour orienter les mesures de lutte contre l’impunité». L'objectif du projet Mapping est donc de soutenir l'engagement des autorités centrafricaines et de la communauté internationale dans la lutte contre l'impunité et de contribuer ainsi à prévenir toute nouvelle résurgence des conflits.

Le projet Mapping, débuté le 11 mai 2016, correspondant notamment à la première journée officielle de commémoration des victimes des conflits en RCA et achevé le 21 avril 2017, a produit un rapport conséquent basé sur l’analyse d’informations collectées à partir de plus de 1 200 sources diverses publiques et confidentielles, ainsi que d’enquêtes menées sur le terrain par l’équipe du projet. Au total, 620 incidents atteignant le seuil de gravité requis et corroborés, et ont été inclus dans le rapport.

Le lancement du rapport Mapping, le 30 mai 2017, a permis de présenter officiellement le rapport aux autorités nationales, diplomatiques et à la société civile. Le séminaire technique, les 31 mai et 1er juin, avait pour but de partager et d’expliquer de façon plus approfondie le contenu du rapport, sa méthodologie et ses recommandations ainsi que d’encourager un échange avec les participants sur cet outil de lutte contre l’impunité et de justice transitionnelle.

Le séminaire technique a réuni près de 75 participants issus des institutions et organes du Gouvernement et de la Présidence chargés de la justice, de la réconciliation et des droits de l’homme, des représentants du corps diplomatique, des représentants des professions judiciaires (avocats, juges, magistrats), des confessions religieuses, les acteurs de la société civile au niveau local, national et international, ainsi que des représentants du système onusien et de la communauté internationale.

# LANCEMENT OFFICIEL

Le lancement officiel du Rapport Mapping a bénéficié de la présence du Ministre de la Justice, des droits de l’homme, Garde des Sceaux, du Secrétaire Général adjoint des Nations Unies aux droits de l’Homme, de la Représentante Spéciale adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies en RCA, de la Coordinatrice des Programmes du PNUD et du Directeur du Bureau Intégré de la MINUSCA/UNCT, comme modérateur.

**Mme Diane CORNER**, Représentante spéciale adjointe du secrétaire général de l’ONU en RCA, a exprimé que pour la MINUSCA le Rapport Mapping est une réponse à une demande nationale, notamment lors du Forum de Bangui de mai 2015, mais également contribue à l’accomplissement de son mandat en vertu de la Résolution 2301 (2016), offrant ainsi opportunité politique de d’accélérer les efforts dans la lutte efficace contre l’impunité, en particulier de poursuivre les auteurs des crimes graves commis sur le territoire centrafricain et de mettre en place un processus de justice transitionnelle. Par cela même, le rapport est également un outil pour la réconciliation nationale et la recherche d’une paix durable. Elle a souligné la nécessité d’un engagement concerté, coordonné et cohérent pour la mise en œuvre de ses recommandations qui s’inscrivent dans le cadre des efforts larges initiés par le gouvernement pour la justice et les droits de l’Homme, et qui doivent être poursuivis et renforcés, tels que l’adoption de stratégies et de plans nationaux de reformes du secteur de la sécurité, la promulgation de la loi portant Commission Nationale des Droits de l’Homme et des Libertés Fondamentales le 24 avril 2017 et, plus particulièrement, la loi sur la Cour Pénale Spéciale (CPS).

**M. Andrew Gilmore**, Secrétaire Général adjoint des Nations Unies aux droits de l’Homme, a rappelé les objectifs du Mapping visant à documenter 13 ans de conflits successifs en République centrafricaine et qui pourra servir de base aux autorités judiciaires, y compris la CPS, comme un commencement de preuve des violations commises. Il a encouragé les centres de recherches et universitaires, ainsi que la société civile à compléter et à approfondir ces efforts préliminaires de documentation. Il a rappelé que le rapport envoie un message clair aux auteurs des violations qu’ils n’échapperont pas à la justice et contribuera au travail de la Cour pénale spéciale dont le mandat couvre les violences commises depuis 2003 et jusqu’à ce jour. En effet, les poursuites judiciaires devront jouer un rôle essentiel d’établissement des responsabilités des auteurs présumés de violations, en vue notamment d’octroyer une réparation aux victimes. M. Gilmore a souhaité que les autorités centrafricaines, appuyées par la Communauté Internationale, répondent aux aspirations de justice et de réconciliation, qui ont été si clairement exprimées et longuement attendues par la population centrafricaine.

Pour clôturer la cérémonie d’ouverture, le Directeur de la Division des droits de l’homme de la MINUSCA, **M. Musa Yerro Gassama**, a présenté le contenu du rapport aux participants, sa méthodologie et ses principales conclusions tout en offrant une mise en perspective avec le contexte actuel et les actions futures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations du rapport.

# DEROULEMENT DU SEMINAIRE

Le séminaire s’est déroulé sur deux jours. Les sessions ont été facilitées par des autorités nationales et des experts internationaux et ont permis des échanges fructueux entre les participants sur les différents thèmes abordés.

## Session 1 : Présentation du Rapport Mapping et des principales recommandations

Modérée par **M. Arsène Sende**, Magistrat Conseiller à la Cour de Cassation, Ancien Ministre de la Justice, la session 1 était constituée de six panels thématiques. Après une présentation introductive sur « **le droit à la vérité** », l’équipe du Mapping a animé deux présentations sur **la Structure du rapport Mapping** (méthodologie, format et outils) et sur **le contenu du rapport**concernant la chronologie et les constats. Ces présentations ont été suivies d’un panel du corps diplomatique sur les « **Initiatives régionales et la coopération bilatérale**» en matière de lutte contre l’impunité et de justice. Trois autres panels se sont par la suite tenus sur « **la perspective du genre et les violences sexuelles liées au conflit dans le rapport Mapping** », « **la protection des enfants dans les conflits armés** » et « **L’implication de la Société Civile dans le processus de la justice transitionnelle et la lutte contre l’impunité ».**

Dans sa **présentation introductive sur le « droit à la vérité »**, **M. Alain Tolmo**, Magistrat centrafricain, récemment nommé Substitut national du Procureur de la Cour Pénale Spéciale, a expliqué que la notion de droit à la vérité provient du droit international humanitaire (DIH), notamment des Quatre Conventions de Genève de 1949 qui prévoient un certain nombre de dispositions relatives à l’identification et à la recherche des personnes, ainsi qu’à la réunification des familles. En outre, l’Ensemble des principes pour la protection et la promotion des droits de l’homme par la lutte contre l’impunité[[1]](#footnote-1) a placé « Le droit inaliénable à la vérité » comme le deuxième de ces principes, affirmant que: « Chaque peuple a le droit inaliénable de connaître la vérité sur les évènements passés relatifs à la perpétration de crimes odieux […] L’exercice plein et effectif du droit à la vérité constitue une protection essentielle contre le renouvellement des violations. ». M. Tolmo a également rappelé que ce droit s’accompagne du devoir de mémoire et du droit de savoir des victimes afin d’assurer les fonctions essentielles de guérir et de réconcilier. Il a souligné le lien entre ce droit et celui à la justice qui se traduit en RCA notamment par la Cour pénale Spéciale (CPS) ainsi que les enquêtes de la Cour Pénale Internationale. Enfin, afin ce que droit soit effectif, il doit être mis en œuvre par des mécanismes d’établissement des faits, la préservation et l’accès aux archives et la documentation par la société civile.

Suite à cette introduction, **Mme Marion Volkmann**, coordinatrice du Projet Mapping et **M. Paul Nana Simo**, conseiller juridique du Projet Mapping, ont procédé à une **présentation de la méthodologie, du format et de la structure du rapport Mapping**. La présentation a permis de montrer la spécificité du rapport tout en établissant le lien avec d’autres exercices similaires menés par les tribunaux internationaux afin de situer leurs enquêtes sur les plus graves violations du droit international des droits de l’homme (DIDH) et du DIH dans une chronologie détaillée. L’équipe a fait part des défis qui accompagnent un tel exercice et notamment la longue période à couvrir; la multitude de crimes et d’auteurs ; le court délai de réalisation du projet ; le manque d’archives disponibles. Ces défis rappellent qu’un Mapping reste un exercice incomplet, qui ne peut restituer toute la complexité des conflits mais fait apparaitre des tendances. Concernant la méthodologie, plus de 1200 sources aussi bien publiques que confidentielles ont été exploitées par l’équipe du projet, puis complétées par des enquêtes et entretiens avec des sources directes comme les victimes, les témoins ou les proches de victimes, avec l’appui d’officiers des droits de l’homme de la MINUSCA. Ce travail a résulté en l’identification et l’inclusion d’environ 620 incidents dans le rapport qui ont pu être corroborés par deux sources et correspondant au seuil de gravité retenu par le projet, tenant en compte la nature, l’étendue, l’impact et la façon dont ces crimes ont été commis. Le niveau de preuve est celui de la suspicion raisonnable, qui est différent du niveau de preuve des juridictions, mais qui peut être considéré comme un commencement de preuves.

Après cet exposé général du Projet Mapping, **Mme Volkmann** et **M. Nana Simo** ont fait une **présentation détaillée du contenu du Rapport Mapping**, structuré en trois parties. **La première partie** **du rapport subdivisée** en sept chapitres traite de façon chronologique des violations et abus les plus graves du DIDH et du DIH commis en RCA du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2015. Le ***chapitre I*** couvre la période du 1er janvier 2003 au 8 mai 2005 et traite les incidents survenus de la chute de Patassé à l’élection de Bozizé. Au nombre de 32, ces incidents recouvrent surtout des violences sexuelles, des exécutions extrajudiciaires et des pillages commis principalement dans le Nord-Ouest du pays et Bangui par le Mouvement de Libération du Congo (MLC) allié aux FACA soutenant Patassé, les rebelles sous le commandement de Bozizé et les forces de sécurité du gouvernement de Bozizé. Le ***chapitre II***  porte sur la période du 9 mai 2005 au 20 décembre 2008 et essaie de saisir le contexte de la contestation du pouvoir de Bozizé avec 69 incidents documentés, en particulier des exécutions extrajudiciaires, des destructions à grande échelle d’habitations (politique de la terre brûlée), des violences sexuelles, commis principalement par la garde présidentielle de Bozizé et les FACA, l’APRD et l’UFDR dans le Nord-Ouest et Est de la RCA et à Bangui. Le***chapitre III***s’intéresse à l’impasse à laquelle a été confrontée le processus de paix entre décembre 2008 et le 23 mars 2013, période qui recense 158 incidents, notamment des exécutions extrajudiciaires, des violences sexuelles, des arrestations et détentions illégales, des actes de torture, des destructions et pillages de biens, des disparitions et enlèvements et le recrutement d’enfants, commis en particulier par la garde présidentielle de Bozizé et les FACA, l’APRD et l’UFDR, les Zaraguina, la LRA et finalement la Séléka dans le Nord-Ouest, le Nord-Est, le Sud-Est et Bangui. Le ***chapitre IV*** s’est attelé à saisir la spirale de violence qui a gagné tout le pays du 24 mars 2013 au 31 décembre 2015, avec le plus grand nombre d’incidents documentés : 361 au total, recouvrant les mêmes zones affectées et les mêmes crimes que la période précédente mais auxquels se sont ajoutés les persécutions et transferts forcés, principalement commis par les Séléka/ex-Séléka, les anti-Balaka, la LRA et l’OCRB. Le ***chapitre V*** du rapport traite des violences sexuelles liées aux conflits et violences basées sur le genre, reconnues comme un phénomène largement sous-documenté bien que commis par la majorité des parties impliquées dans les différents conflits. Le rapport a fait apparaître certains schémas récurrents tels que les viols collectifs et des viols commis en public. Les ***chapitres VI et VII*** abordent respectivement le cadre juridique en vigueur en RCA et la classification juridique des actes de violence énumérés. **La deuxième partie du rapport** propose une stratégie pour la justice transitionnelle, avec tout d’abord les conditions préalables nécessaires pour la mise en œuvre des processus de justice transitionnelle et une stratégie échelonnée de mise en place de ces mécanismes ainsi que les activités préparatoires à la faisabilité d’un programme complet de justice transitionnelle. Finalement, **la troisième partie du rapport** présente des suggestions pour la CPS sur des éléments d’une stratégie de poursuite et les axes prioritaires d’enquête. Pour conclure, l’équipe Mapping a souligné que la grande majorité des 620 incidents documentés constituent des violations graves relevant du droit international humanitaire et des violations et abus des droits de l’homme, dont certains pourraient constituer des crimes internationaux. L’équipe a également souligné que l’impunité généralisée dans le pays a contribué à la répétition des violations et que le rapport est un outil visant à définir et à mettre en œuvre une stratégie qui permettra aux milliers de victimes d’accéder à leur droit à la vérité, d’obtenir réparation et de traduire en justice les principaux auteurs de violations.

Lors du premier panel de cette session réunissant le corps diplomatique sur les **« Initiatives régionales et la coopération bilatérale »,** les représentants du Cameroun, des Etats-Unis, de la République Démocratique du Congo (RDC) du Tchad, de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et de l’Union Africaine (UA) ont partagé des messages clés et/ou ont présentés leurs initiatives de soutien à la justice, à la lutte contre l’impunité et aux processus de paix en RCA. En particulier, le Tchad a mentionné les efforts en cours en vue du renforcement des relations diplomatiques avec la RCA ainsi que sa volonté d’utiliser les informations du rapport Mapping afin que lumière soit faite sur ceux-ci à travers l’ouverture de processus judiciaires. Les Etats-Unis ont souligné que le rapport doit être considéré comme une étape vers la réalisation du droit à la vérité, vers la réconciliation et la lutte contre l’impunité en RCA, ainsi que l’importance d’impliquer les juridictions nationales dans ces efforts. Le Cameroun a rappelé que le rapport constitue un commencement de preuve et précisé l’importance pour les magistrats qui étayeront ces commencements de preuve de tenir compte du contexte dans lequel les violations sont intervenues, en faisant référence au mandat des forces internationales. La République Démocratique du Congo a reconnu le travail minutieux et délicat fait par les auteurs du rapport Mapping et a rappelé sa présence aux côtés de la RCA, notamment géographique. La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) a félicité le rapport Mapping et a ajouté que lors du Forum de Bangui, le Secrétaire Général de la CIRGL avait prononcé un discours sur importance de la CPS et des comités de prévention des crimes de génocide. L’UA a exprimé le souhait qu’un travail d’approfondissement des enquêtes sur le terrain soit conduit concernant la conduite des troupes de la MISCA impliqués dans des cas de violations du DIDH et DIH. S’agissant des initiatives régionales, l’UA a souligné qu’elle appuie depuis 2013 la RCA dans la bonne gouvernance et le développement, tels que pour la mise en place d’une commission nationale des droits de l’Homme, et qu’elle agit comme médiateur pour les négociations pour un accord de paix entre le gouvernement centrafricain et les groupes armés. Lors des échanges, plusieurs participants ont souligné le refus de la société centrafricaine d’offrir des amnisties dans le cadre des négociations de paix en vue du besoin de justice, de vérité et de réconciliation, ce qu’a notamment confirmé une représentante de la Présidence, rappelant la position du Président en ligne avec les conclusions du Forum de Bangui. L’UA a également fait allusion aux violations en lien avec la mauvaise gouvernance et la corruption, qui empêchent tout autant que les violations des droits civils le développement de la RCA et profitent aux groupes armés. Un représentant de la société civile a également rappelé que la recherche de la paix en RCA est également dans l’intérêt des pays frontaliers, d’où l’importance que chacun apporte son concours pour résoudre la crise en RCA.

Le deuxième panel de la Session 1 a porté sur « **la perspective du genre et les violences sexuelles liées au conflit dans le rapport Mapping**», qui visait à présenter les principaux constats menés par le Mapping, le contexte des violences sexuelles dans les conflits en RCA ainsi que les défis à relever et les principales actions à mener pour soutenir la RCA dans la lutte contre l’impunité des violences sexuelles. Dans sa présentation concernant les constats du Mapping sur cette question, **Mme Marion Volkmann** a souligné que les actes de violences sexuelles et fondés sur le genre n’ont pas été suffisamment documentés ni enquêtés en RCA. Bien que les victimes soient essentiellement des femmes et des filles, le rapport a mis en lumière que des hommes et des jeunes garçons ont également subi des violences sexuelles. Comme mentionné précédemment, un grand nombre de viols collectifs et en public ont été documentés, dénotant d’un schéma récurrent. Mme Volkmann a fait remarquer que cette violence est une manifestation de la discrimination, de la marginalisation et de la violence subie plus généralement par les femmes et les filles en RCA. D’autres formes de violences comme le lynchage et le rejet pour des allégations de sorcellerie et de charlatanisme sont souvent connues des femmes et des enfants, tout comme les mutilations génitales féminines qui ont également été identifiées comme récurrentes par le rapport. **Mme** **Beatrix Attinger Colijn,** Conseillère principale sur la protection des femmes de la MINUSCA a présenté le MARA[[2]](#footnote-2) qui est un outil de monitoring, d’analyse et de rapportage des cas de violences sexuelles liées au conflit. En 2016, le MARA a enregistré 179 cas de violences sexuelles liées au conflit en RCA dont 92 femmes, 86 filles et 1 garçon, comprenant des incidents de viol, de violences sexuelles, de mariage forcé, d’esclavage sexuel ainsi que de tentative de viol ou d’agression sexuelle, principalement commis par les ex-Séléka et les anti-Balaka. Elle a rappelé que les victimes font face à la stigmatisation et au manque de services médicaux, psycho-sociaux et légaux et que certains facteurs accentuent le phénomène, tels que le déplacement continu de la population, la contrainte pour les victimes de vivre proche des auteurs, ou encore l’absence de l’autorité étatique. Suite à cette présentation, **M.** **Innocent Balemba Zahinda**, Directeur de l’équipe d’Experts de l’Etat de droit et des questions touchant les violences sexuelles liées aux conflits a abordé les pistes possibles pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits, qui nécessitent une appropriation nationale et une action coordonnée. Le 1er axe d’action est la lutte contre l’impunité comme garantie de non répétition mais aussi pour répondre aux droits des victimes à la réparation. Il a recommandé la mise en place d’un fond d’assistance aux victimes avec le soutien de partenaires multilatéraux et bilatéraux. Il a rappelé le nombre peu élevé d’auteurs jugés pour ces crimes, en soulignant que la CPS pourra être une opportunité d’attirer l’attention sur ces crimes oubliés. Le 2ème axe est le renforcement des capacités et des infrastructures judiciaires, alors que le 3ème axe est d’appuyer le gouvernement pour assurer une réponse multisectorielle pour les victimes, pour une aide médicale, psychosociale, mais aussi d’une assistance juridique et judiciaire, avec un rôle important de la société civile sur ce dernier volet. Le 4ème axe doit se concentrer sur la protection des victimes et des témoins afin de favoriser la dénonciation et finalement le 5ème est d’appuyer les forces de défense et de sécurité en les sensibilisant à ces questions, mais aussi en encourageant des ordres de commandements instruisant à tous les éléments que ces actes ne seront pas tolérés et engageant également la hiérarchie à collaborer avec la justice et à prendre des responsabilités en cas contraire. **Lors des échanges**, les participants ont initié une discussion sur la mise en place d’un fonds d’indemnisation, qui devrait notamment permettre de matérialiser les engagements politiques de lutte contre les violences sexuelles et de protection des victimes. Ils ont également insisté sur l’importance de la prise en charge juridique qui est encore très insuffisante, bien que la loi de 2006 sur les violences sexuelles autorise les associations de défense des personnes à se constituer partie civile et sur la nécessité d’un personnel spécialisé pour traiter de ces cas.

Le troisième panel a porté sur « **la protection des enfants dans les conflits armés »** et visait à présenter les principales observations du Mapping ainsi que le contexte des violences faites aux enfants dans les conflits en RCA. Il avait pour objectif de présenter les défis à relever et les principales actions à mener pour soutenir la RCA dans la lutte contre les principales violations faites aux enfants. **Mme Volkmann** a souligné que les enfants ont tous été victimes des violences que ce soit de manière directe ou indirecte. En tant que victimes directes, le rapport a documenté des enfants tués ou blessés lors d’attaques contre la population civile, ayant subis des violences sexuelles, ayant été recrutés et utilisés dans des hostilités, mais également ayant été privés de leurs droits économiques, culturels et sociaux (droit à l’éducation et à la santé). En outre, le traumatisme ressenti par ces enfants ayant vus leurs parents tués, leurs biens pillés ou détruits en font des victimes indirectes, tout comme les déplacements à répétition qui les rendent plus vulnérables à la malnutrition et aux maladies. En termes de recommandations pour les enfants, le rapport insiste sur la nécessité de poursuivre et d’approfondir les enquêtes sur l’impact des violations contre les enfants dans les conflits armés et notamment suggère que la CPS inclue des crimes contre les enfants dans sa stratégie de poursuite. **Me** **Brice Kevin Kakpayen,** Coordonnateur National de l’ONG Enfants Sans Frontières (ESF) a relevé que bien qu’il y ait deux catégories d’enfants, ceux recrutés de forces par les groupes armés et qui sont devenus des combattants ou enrôlés volontairement dans ces groupes armés, tous ces enfants soldats subissent les mêmes conséquences. Il a souligné les conséquences sur les enfants tels que le difficile accès aux services sociaux de base, les traumatismes subis, un fort taux d’enfants orphelins ayant perdus leurs parents, mais aussi les défis de réinsertion socio-professionnelle. Il a finalement déploré la persistance de l’impunité des auteurs des violations des droits de l’enfant. **Mme Natalie Ben Zakour** **Man**, Conseillère principale sur la protection de l’enfance de la MINUSCA a expliqué les six violations graves commises sur les enfants[[3]](#footnote-3) qui font l’objet du mécanisme de surveillance et de communication, appelé le MRM, dont les informations sont partagées avec le Conseil de Sécurité. Ces violations ont presque toutes été commises par la plupart des parties au conflit depuis 2013. Elle a énoncé des priorités d’action telles que le développement des législations interdisant le recrutement d’enfants dans les conflits armés et interdisant la pénalisation des enfants associés aux groupes armés, y compris ceux ayant commis des crimes sérieux, ainsi que la mise en place de programmes de réhabilitation pour les enfants ayant commis ces crimes, et finalement de renforcer l’inclusion des questions de protection de l’enfant dans tous les domaines pertinents. **Lors des débats**, les participants ont notamment échangés sur la question des crimes commis par les enfants enrôlés dans les groupes armés et la responsabilité pénale, reconnaissant que les enfants sont des victimes avant tout.

La dernière sous-session de la journée a traité de « **l’implication de la Société Civile dans le processus de la justice transitionnelle et la lutte contre l’impunité** » afin de rappeler l’importance des organisations de la société civile (OSC) mais aussi des victimes dans ce processus et de présenter les constats du Mapping sur les capacités des OSC. Elle avait également pour but de présenter l’importance de la documentation des violations et abus des droits de l’Homme et du DIH tout en préservant l’intégrité et la protection des témoignages. **Me Bruno Gbiegba**, représentant du Réseau des ONG droits de l’Homme (RONGDH) a rappelé l’implication de la société civile dans le processus de justice transitionnelle en RCA tout au long des crises successives qui ont considérablement affaibli les institutions. Cette action de la société civile porte notamment sur le droit à la vérité, en cherchant à établir les faits, le droit à la justice  en soutenant notamment l’opérationnalisation de la CPS et la représentation des victimes, le droit à la réparation et les garanties de non-répétition. Il a souligné la nécessité d’associer la société civile dans la réforme du secteur de sécurité et dans le processus de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) tout en rappelant les défis auxquels font face les OSC tels que la sécurité et le manque de moyens. **M. Nana Simo**, a souligné que le rapport Mapping documente le degré de victimisation de la société civile (y compris les ONG de droits de l’Homme, les avocats et les journalistes), dont les membres ont été assassinés, accusés à tort, intimidés ou encore arrêtés et détenus arbitrairement. Les OSC ont pourtant un rôle important, en tant que relais auprès de la population et sur la protection des victimes et des témoins. Le rapport recommande ainsi de fournir un soutien institutionnel, d’appuyer leur travail de plaidoyer sur la justice transitionnelle mais aussi de documentation, d’archivage et de préservation (notamment numérisation) des informations qui serviront dans les processus judiciaire et de vérité. **Mme Erica Bussey,** Conseillère juridique principale à Amnesty International a présenté des actions concrètes que la société civile peut mener par rapport à la CPS : 1) continuer la documentation (un renforcement des capacités est nécessaire en vue des défis de ressources et des capacités techniques) ; 2) engager un dialogue avec les autorités et la CPS sur des aspects techniques tels que le Règlement de procédures et de preuves, la protection des victimes et des témoins et les questions de réparations ; 3) faire un plaidoyer au niveau national sur l’importance de la justice en RCA, avec un programme complet de sensibilisation et finalement ; 4) assurer un monitoring des procès pour vérifier le respect des standards internationaux. Elle a également rappelé le rôle de soutien que peuvent jouer les organisations internationales dans le plaidoyer et le renforcement des capacités techniques, ainsi que pour la coordination des actions. **Lors des échanges**, plusieurs OSC ont partagé les initiatives qu’elles mènent de soutien à la justice et aux victimes. Ainsi, le Coordinateur de la Coalition pour la CPS a expliqué que depuis février 2017, plusieurs OSC se sont organisées en coalition afin de soutenir la CPS, notamment à travers la mise en place d’une base de données à transmettre au Procureur, afin de sensibiliser et de vulgariser la loi sur la CPS, mais aussi de faire le monitoring du processus d’opérationnalisation et de fonctionnement. Le représentant du Réseau Centrafricain des Droits de l’Homme (RCDH) a également mentionné que le RCDH coordonne une plateforme de huit organisations nationales qui soutiennent des victimes, notamment à travers le plaidoyer et la possible transmission d’information aux autorités judiciaires. Finalement, la documentation, notamment des OSC mais aussi des civils eux-mêmes a été identifiée par les participants comme une composante essentielle des mécanismes judiciaires et non-judiciaires de la justice transitionnelle, en vue de la recherche de la vérité et de la justice.

## Session 2 : le rapport Mapping et les mécanismes judiciaires de lutte contre l’impunité

Lors de la deuxième journée du séminaire technique, la session 2 a été modérée par **M. Roland Amoussouga**, Directeur du Bureau Intégré de la MINUSCA/UNCT et visait à développer les principaux constats et recommandations issus du rapport Mapping s’agissant des actions en matière judiciaire en RCA. Cette session a été initiée par une présentation de l’équipe Mapping sur « l’analyse juridique menée par le Rapport Mapping et les recommandations aux instances judicaires », suivie d’un Panel sur « les objectifs de la CPS et la complémentarité des mécanismes judicaires » au cours de laquelle le Procureur spécial de la CPS est notamment intervenu.

Dans la Présentation sur « **l’Analyse juridique menée par le Rapport Mapping et les recommandations aux instances judicaires** », **M. Nana Simo** a rappelé le cadre juridique national et a expliqué la qualification juridique préliminaire des incidents figurant dans le Mapping qui a été faite en vue d’identifier le type de violations du droit international que les incidents répertoriés pourraient constituer s’ils étaient établis devant un tribunal. Les constats du Mapping sont que des violations graves et des abus du droit international des droits de l’homme (DIDH) ont été respectivement commis par les acteurs étatiques et les acteurs non-étatiques ayant un contrôle effectif et des fonctions quasi-gouvernementales. En outre, des incidents qui pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l’humanité ont été documentés, et des enquêtes plus approfondies seraient nécessaires concernant les différents éléments recueillis qui pourrait relever du génocide. M. Nana Simo a également mentionné les violations par les forces de maintien de la paix ou d’intervention, qui doivent respecter le DIDH et le DIH. Face à la collectivisation de la responsabilité résultant du défaut de distinction entre combattants et civils depuis 2013, l’apport de la justice pénale est essentiel car celle-ci est basée sur la responsabilité pénale individuelle. Il a également présenté les possibles axes d’enquêtes à l’encontre des personnes portant la plus grande responsabilité dans la commission de crimes graves comme les violences sexuelles, le recrutement et l’utilisation des enfants soldats, le pillage, les atteintes aux libertés publiques fondamentales, les attaques dirigées contre les organisations humanitaires, et contre les forces de maintien de la paix.

Lors du panel sur « **les objectifs de la CPS et la complémentarité des mécanismes judicaires** », **Me. Joseph Bindoumi**, Inspecteur Général des Services Judiciaires a présenté les défis rencontrés par les autorités judiciaires centrafricaines en matière d’enquêtes et de poursuites des violations graves des droits de l’homme et du DIH et les diverses perspectives envisagées. Il a insisté que la situation sécuritaire actuelle constitue un obstacle majeur pour les magistrats qui ne sont pas en mesure d’enquêter, de poursuivre et de juger les auteurs présumés de ces violations. Il a en outre rappelé l’importance d’augmenter le nombre de magistrats opérationnels, le ratio du nombre de magistrat par habitant restant encore insuffisant. Il a en outre recommandé l’organisation d’Etats généraux de la justice. **M. Fortuné Dako,** Chef Adjoint de la Section Justice et Affaires pénitentiaires de la MINUSCA a présenté l’état des lieux du système judiciaire centrafricain, soulignant que la plupart des défis structurels et de fonctionnement de la justice ne datent pas de la crise de 2012, comme l’avait déjà fait apparaître les Etats généraux de la justice de 2007. Ces défis sont notamment, des problèmes de financement et d’infrastructures, de sécurité, de désorganisation de la chaine pénale, d’insuffisance en ressources humaines et matérielles, de personnel mal formé, de textes de lois désuet, auxquels s’ajoutent un déclin de la motivation et du professionnalisme, des difficiles conditions de vie et le problème de corruption, mais aussi de couverture géographique en juridiction et magistrats créant un éloignement entre la justice et le justiciable, avec seulement un juge pour 25.000 habitants, et finalement une force tendance à la politisation de la justice. Cet état de fait a permis à l’impunité de s’installer durablement dans le pays. M. Dako a également déploré la faible priorisation de la justice au niveau politique qui se traduit par une réduction constante de la part du budget de l’Etat affecté à la justice, qui est à peine de 1,07% cette année, soit une réduction de plus de 55% pour la justice entre 2016 et 2017. Cependant, M. Dako a souligné l’importance du Forum de Bangui, pendant lequel la justice et la lutte contre l’impunité ont été reconnus comme une priorité. Depuis, des efforts sont à noter, tels qu’en matière de planification, avec notamment le plan national de relèvement et de consolidation de la paix présenté en novembre 2016 qui prévoit un financement de 105 millions dollars pour le secteur de justice. M. Dako a encouragé que ces ressources soient notamment orientées vers la relance des activités dans les provinces et pour renforcer l’indépendance de la justice. Des avancées ont également été enregistrées concernant la sécurité des magistrats qui peuvent à présent demander des mesures en ce sens. Un renforcement des capacités a également été mis en place ainsi que des efforts en matière de réhabilitation des infrastructures et des équipements grâce au soutien des divers partenaires de la communauté internationale. Ceci a eu pour conséquence de rendre opérationnelle les juridictions nationales. En outre, une avancée importante a été la promulgation de la loi sur la CPS, qui constitue un maillon supplémentaire dans la chaine de la lutte contre l’impunité. Finalement, pour 2017, la finalisation de la stratégie de protection des victimes et des témoins sera un développement positif concret pour la justice en RCA. La présentation de **M. Toussaint Muntazini**, Procureur spécial de la CPS a porté sur la complémentarité des mécanismes judiciaires en RCA et notamment en vertu de la loi portant création de la CPS. Il a commencé par expliquer la complémentarité entre les juridictions nationales et la CPI, selon laquelle les autorités nationales ont l’obligation première d’enquêter et de poursuivre les crimes relevant de la compétence du Statut de Rome. Toutefois, lorsque la CPI intervient dans une situation, lorsque les autorités nationales n’ont pas la capacité ni la volonté de le faire, n’ayant pas de pouvoirs régaliens, elle dépend de la volonté et de la coopération des Etats pour accomplir son mandat. Il a ensuite indiqué que dans le cas de la RCA, l’architecture mise en place par la loi portant création de la CPI constitue une exception avec la présence de trois ordres judiciaires complémentaires, la CPI, la CPS et les juridictions nationales. En effet, la CPI conserve la primauté des poursuites à l’égard de la CPS (art. 37 de la loi portant création de la CPS), qui dispose elle-même d’une primauté des poursuites à l’égard des juridictions nationales, ces dernières étant donc complémentaires de la CPS et par ricochet de la CPI (art. 3 de la loi portant création de la CPS). Des interactions étroites seront donc nécessaires entre ces trois ordres de juridictions en termes de détermination de leurs sphères respectives de compétences, de partage d’informations et de transfert de compétences, ce que M. Muntazini appelle la « complémentarité positive ». Finalement, il a rappelé qu’à la fin du mandat de la CPS, les juridictions centrafricaines, renforcées et mieux outillées des interactions avec la CPS et la CPI, reprendront alors leur prérogative de juridiction de première ligne en matière de crimes relevant du Statut de Rome. **Lors des échanges**, les participants ont souligné que la RCA est encore en conflit, et que dans ce contexte d’insécurité, les enquêtes et les poursuites sont grandement difficultés. Ils ont également mentionnés d’autres exemples qui démontrent les défis auxquels font face les acteurs judiciaires en RCA, notamment le fait qu’avant la crise 35 prisons étaient opérationnelles contre seulement 5 aujourd’hui.

## Session 3 : Le Rapport Mapping et les mécanismes non judicaires de justice transitionnelle; la stratégie de mise en place des mécanismes, les activités préparatoires, et le cadre de suivi du processus dans son ensemble

Au cours de cette session modérée par **M.** **Narcisse Foukpio**, Avocat général auprès de la Cour d’Appel de Bangui, plusieurs présentations et panels ont présenté les mécanismes non judiciaires de justice transitionnelle (commission de vérité, vetting, réparations) et la stratégie en matière de justice transitionnelle.

Le Panel sur « **les outils non judiciaires de recherche de la vérité** (commission de vérité et réconciliation) » visait à présenter les recommandations du rapport en matière de mécanismes non judiciaires de justice transitionnelle, à faire le point sur les avancées depuis le forum de Bangui et les initiatives prises par le Gouvernement, et à présenter les opportunités et défis sur la base des recommandations du rapport Mapping. **M. Nana Simo**, a souligné que les outils non judiciaires de recherche de vérité tirent leur fondement de la Stratégie de réconciliation nationale de novembre 2014, les décisions et les recommandations du Forum de Bangui de mai 2015 et la Déclaration de politique générale du gouvernement présentée à la législature en juin 2016. Ces outils se caractérisent par le fait qu’ils aident à établir les faits et violations, à donner une clarification historique par le biais d’un récit officiel et incontestable. Ils peuvent aussi aider à élucider les causes d'un conflit, différemment de la façon dont les poursuites judiciaires y contribuent. Ces outils doivent donc être inclusifs et sensibles au genre afin de constituer un moyen principal pour faire entendre la voix des victimes. Sur la base du rapport Mapping, il a recommandé que la future Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR) ait comme fonction principale la recherche de la vérité, avec un large mandat d’établissement des faits, ‘d’identification des causes profondes des conflits et des évènements et d’établir un récit historique impartial. Elle pourra également éventuellement formuler des propositions de réparation pour les préjudices subis par les victimes, en se basant sur les priorités exprimées par celles-ci. Ainsi la CVJR ne devrait pas avoir un mandat judiciaire, notamment de « tri » entre les affaires devant faire l’objet de poursuites et celles devant seulement faire l’objet d’une réparation, tout comme elle ne devrait pas assurer elle-même la gestion effective d’un programme de réparation qui devra être confiée à un organe spécifique.. **M. Pollock Ndonodji**, en charge de la justice transitionnelle au sein de la Division droits de l’Homme de la MINUSCA a fait remarquer que depuis le Forum de Bangui, il y’a eu peu d’avancées concernant les mécanismes non-judiciaires de la recherche de la vérité, bien que le Ministère a élaboré une feuille de route pour la mise en place de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR). En outre, malgré les voyages d’échange d’expérience organisés en 2015 en Côte d’Ivoire et récemment au Rwanda avec des représentants du Ministère de la réconciliation, il n’y pas eu de restitution de ces missions. Toutefois, le Ministère de la réconciliation a organisé une journée commémorative des victimes le 11 mai et travaille à la mise en place de comités de paix. Il a rappelé les importants défis sécuritaires ainsi que la nécessaire protection des victimes et des témoins, même au sein de procédures non-judiciaires telles que la CVJR. **Mme Malika Groga-Bada,** du PNUD a souligné que la mise en place d’une instance visant à la recherche de la vérité qui permettrait à la population de venir parler de leurs expériences, en particulier les victimes, est essentielle. Elle a également évoqué les problèmes sécuritaires qui ont pu difficulté la mise en place d’une telle institution. **Lors des échanges**, certains participants ont insisté sur l’importance de la restitution des missions d’échanges d’expérience afin de commencer la réflexion pour adapter certains mécanismes et leçons apprises aux traditions et cultures de la RCA. D’autres participants ont souligné l’existence de mécanismes traditionnels centrafricains qui pourraient être considérés dans les mécanismes non-judiciaires de recherche de la vérité et qu’une étude sur la question serait utile. La nécessité d’avoir un processus inclusif pour la création des mécanismes non-judiciaires de justice transitionnelle a été également mentionné lors du débat interactif. Enfin, la question du séquencement des mécanismes a été abordée sous l’angle des conditions à remplir, telles que la sécurité, les moyens de transport, les risques de représailles et la protection des individus qui coopèrent avec les mécanismes, ou encore le désarmement.

Le panel sur « **les mécanismes de Vetting** » avait pour objectif de présenter l’impact du rapport Mapping sur les processus de vetting, faire le point sur les avancées depuis le forum de Bangui et les initiatives prises par le Gouvernement, et présenter le contexte de la mission militaire EUTM et des opportunités offertes par cette initiative dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS). **M. Nana Simo** a souligné que la garantie de non répétition des violations est un élément capital dans la justice transitionnelle, qui passe par l’assainissement des principaux services concernés par les violations des droits de l’homme identifiés dans le Mapping. En effet, en RCA, l’instrumentalisation et l’utilisation ‘institutionnelle’ des organes de l’Etat pour commettre de graves violations est une réalité. Il est donc nécessaire d’assainir et de reformer toute l’institution étatique pour la rediriger vers son mandat constitutionnel, en particulier les FACA, la Gendarmerie, la Police et la Garde Présidentielle. Cet assainissement, aussi appelé vetting, consiste à évaluer l’aptitude du personnel des institutions à travailler dans une institution publique comme le secteur de défense et sécurité à travers des critères techniques et d’intégrité. **Mme Carole Baudouin**, Chef de la section RSS de la MINUSA a expliqué qu’avant même le forum de Bangui, depuis la résolution 2121 de 2013, il avait a été demandé à la RCA de procéder à une réforme des forces de défense et sécurité intérieure, accompagnée d’un mécanisme d’assainissement afin que ceux ayant commis des crimes puissent être radiés voir poursuivis et qu’en parallèle ceux voulant intégrer les forces de défense et sécurité soient soumis à un mécanisme d’assainissement. Mme Baudouin a souligné qu’il s’agit d’une responsabilité nationale, et que la communauté internationale n’a qu’un rôle de soutien. Au vue de l’urgence de la situation, un mécanisme de vérification simplifié a pour le moment été mis en place, et a permis de vérifier 3533 FACA sur 7478, qui se sont ensuite engagés sur l’honneur de bien servir, sous peine de poursuites. Toutefois le processus a été interrompu depuis juillet 2016. Un processus devrait être initié également pour 500 gendarmes et policiers. En outre, au moment du Forum de Bangui, le pacte républicain a été adopté sur la base duquel les acteurs concernés ont adopté une feuille de route avec trois étapes qui viennent d’être finalisées: 1) adoption d’une déclaration sur les principes de la sécurité avec un accent sur le respect des droits de l’homme ; 2) adoption par le Chef de l’Etat en novembre 2016 d’une politique nationale de sécurité qui sera présentée prochainement à l’Assemblée nationale ; et finalement 3) le développement d’une stratégie nationale de RSS pour mettre en œuvre la politique nationale de sécurité. Mme Baudouin a mis en exergue l’importance de mettre en œuvre et de respecter ces nouveaux cadres politiques et stratégiques. Elle a également présenté les défis à surmonter tels que la transparence et la collaboration des autorités, une meilleure collaboration entre l’appareil judicaire et sécuritaire pour faciliter les poursuites et la contrainte politique avec la possibilité d’amnisties. Elle a conclu en soulignant que les priorités sont d’aider à la réorganisation des forces pour un contrôle des forces de défense et sécurité, la reconstitution des archives sur les carrières du personnel; la mise en place de mécanismes disciplinaires et le renforcement du rôle de l’Assemblée nationale comme institution chargée du contrôle démocratique. **M. Simon Broca**, conseiller politique EUTM a expliqué que la mission militaire, en continuité du travail de l’EUMAM, appuie les autorités dans la réforme de la défense avec un pilier stratégique, un pilier formation et un pilier opérationnel. Dans ce cadre, le **Capitaine Munos Rodriguez**, conseiller technique EUTM a expliqué plus en détails l’appui dans la gestion des ressources humaines, qui consiste en un assainissement de la base de données existantes (pour éliminer les personnes décédées ou les doublons), et une revue des effectifs, pour s’assurer que chaque personne est bien dans son bataillon. Il ne s’agit donc pas d’un processus de vetting mais d’un assainissement des ressources humaines.

Le dernier panel de la session 3 a porté sur « **les mécanismes de réparation** » qui visait à présenter les possibles mécanismes de réparation envisagés par le rapport Mapping ainsi que les réparations dans le cadre des mécanismes judiciaires déjà existants ou à établir. **M Nana Simo** a expliqué qu’à la base de l’idée de réparation se trouve le droit des victimes à un recours pour le préjudice subi. Il existe quatre formes bien reconnues de réparation : la restitution qui consiste à rétablir la victime dans la situation avant la violation (dans ses biens, ses droits) ; l’indemnisation qui prévoit la compensation des dommages pouvant être évalués en termes économiques ; la satisfaction qui recouvre la connaissance de la vérité, la cessation des violations continues, le devoir de mémoire et les mémoriaux (nature immatériel, intangible) et la réadaptation qui comporte les services sociaux, médicaux, juridiques, psychologiques – surtout pour les victimes traumatisées, vulnérables, afin de leur permettre de réintégrer leurs vies normales. **Mme Brigitte Izamo**, Magistrate à la Cour de Cassation a expliqué que face à l’étendue des victimes en RCA, le gouvernement ne sera pas en mesure d’indemniser financièrement toutes les victimes. En outre certaines douleurs ne pourront être satisfaites par l’octroi des seules compensations financières, il s’avèrera nécessaire qu’une approche plurielle soit envisagée dans la conception des programmes de réparations en RCA, en se basant sur une conception multiforme des réparations comprenant les quatre formes de réparation présentées par M. Nana Simo. Elle a ainsi recommandé de placer les victimes au centre des préoccupations post-conflit, d’appuyer les victimes à s’organiser en association et à revendiquer leurs droits, d’impliquer les victimes dans le processus de réconciliation nationale et d’assurer que les négociations et les accords de paix ne mettent pas en péril les recours judiciaires et non judiciaires des victimes. Elle a plaidé pour la création d’un cadre opérationnel des programmes de réparation, en commençant par l’identification des victimes et de leurs besoins spécifiques en rapport avec les réparations. Elle a recommandé également la sensibilisation des communautés et des victimes sur les différents types de réparations ; la recherche de moyens financiers pour mettre en place un fonds de réparation, l’établissement des critères d’accès au fonds et la création d’un comité de coordination et de suivi des réparations, constitué des représentants des communautés, des victimes et autres représentants de la société civile. **Lors des débats**, certains participants ont soulevé la question de la saisie des biens des personnes condamnées pour alimenter le fonds. D’autres ont souligné que la question des logements et des terres devra être considérée en vue des possibles contentieux liés aux appropriations abusives pendant les crises.

Lors de la dernière présentation du séminaire par l’équipe du Mapping sur « **les questions de stratégie en matière de justice transitionnelle**» M, Nana Simo a exposé les prérequis à cette stratégie tels que la sécurité afin de permettre aux victimes de témoigner et de participer aux audiences dans les procédures judiciaires. Une approche échelonnée à la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle suivant l’évolution du contexte a ainsi été proposée par le rapport Mapping, avec comme premières étapes les poursuites judiciaires et l’assainissement des institutions. Certaines activités préparatoires ont également été identifiées dont la protection des victimes et des témoins (dont la stratégie nationale est en cours de finalisation); et l’archivage et la documentation en accentuant sur les recherches effectuées par le Mapping. Un cadre de suivi de la politique de justice transitionnelle devra en outre être mis en place et devra impliquer étroitement les OSC et les victimes tout au long du processus. Il a insisté sur le rôle de la Division des droits de l’homme de la MINUSCA dans la coordination de la réflexion pour élaborer et mettre en œuvre cette politique.

## Session de clôture

Le séminaire technique s’est terminé par les remarques de **M. Roland Amoussouga**, Directeur du Bureau Intégré de la MINUSCA/UNCT qui a souligné que le rapport Mapping est un rapport collectif, fruit d’un travail d’un ensemble de partenaires. Le *Zo Kwé Zo*. Il est aussi un début de justice pour les victimes, l’avenir du pays étant la justice et la réconciliation. Il a remercié les participants d’avoir contribué activement aux débats pendant les deux jours du séminaire et les a encouragé à s’approprier le rapport Mapping afin d’initier les actions pertinentes résultant des constats et recommandations qui y sont présentés.

1. Ce « [Ensemble de principes pour la protection et la promotion des droits de l’Homme par la lutte contre l’impunité](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G05/109/01/PDF/G0510901.pdf?OpenElement)» a d’abord été publié en 1997 par Louis Joinet, et ont été actualisés en 2005 : E/CN.4/2005/102/Add.1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour plus d’informations sur le MARA : http://www.gbvims.com/wp/wp-content/uploads/Provisional-Guidance-Note-on-the-Intersections-MARA-FR.pdf [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour plus d’informations sur le MRM : <https://www.unicef.org/french/protection/57929_57997.html> [↑](#footnote-ref-3)